

*Assurance-chômage—Loi*

Qui d'autre a appuyé le ministre à propos de ce bill? L'Association canadienne de la construction a comparu devant le comité. Et qu'ont dit ses représentants? Leur témoignage est le pire ramassis de sottises qui ait jamais été présenté devant un comité des Communes. Tous les Canadiens devraient trembler de peur rien qu'à voir l'entourage du ministre. Voici ce qu'ils ont dit:

Ce qui est probablement le problème le plus grave . . .

Ils parlent du programme d'assurance-chômage.

. . . c'est son incidence sur les valeurs morales et sociales. Cela est particulièrement évident chez les jeunes. La facilité avec laquelle ils peuvent se tailler une existence confortable en touchant pendant de longues périodes des prestations d'assurance-chômage rend cette solution de plus en plus populaire et répandue parmi nombre de jeunes. Il est difficile d'évaluer le prix que notre pays devra payer pour cette dégradation des valeurs. Notre société ne peut se permettre un affaiblissement plus prononcé des valeurs morales.

Il n'y a pas une miette de preuve à l'appui de ces sottises. Voilà le genre d'appui que le ministre reçoit dans son entourage. C'est peut-être ce qui l'a poussé la semaine dernière, dans un moment d'inattention devant le comité, à accuser les jeunes, précisément ceux du Cap-Breton, de ne rien faire sauf sucer leur pouce, d'être des enfants gâtés. Il a dit:

Je n'arrive pas à comprendre la position du Nouveau parti démocratique . . . que nous forçons les jeunes à déménager d'un bout à l'autre du pays.

Si ce n'est pas malheureux! C'est la meilleure chose qui puisse arriver à notre pays. C'est justement ce que j'espère, qu'ils déménagent d'un bout à l'autre du pays.

Nous avons déjà entendu ce conseil que les jeunes devraient se déplacer, non seulement au Canada mais qu'ils devraient même aller à l'étranger pour se trouver du travail. Le fait est qu'il n'y a pas d'emplois qui attendent les jeunes. Certains croyaient qu'ils pouvaient aller en Alberta, que cette province était le Klondike des chercheurs d'emploi. Mais cela a changé. Il n'en est plus ainsi. Même le ministre de la Main-d'œuvre refuse, à Thompson, au Manitoba, par exemple, de réinstaller des personnes de Sudbury, alors que la compagnie INCO a embauché des gens de cet endroit pour qu'ils y aillent. Le bureau de la main-d'œuvre de Thompson refuse pourtant de les déplacer. Je viens justement de rédiger une lettre au ministre à ce sujet.

Qui d'autre est du côté du ministre, à part le parti conservateur à la Chambre, l'Association des manufacturiers canadiens et l'Association canadienne de la construction, qui, dans son mémoire, a dit:

Selon l'enquête d'opinion publique menée en septembre 1975 . . .

Nous légiférons maintenant selon l'opinion publique . . .

. . . 60 p. 100 des Canadiens estiment que la période d'admissibilité de huit semaines est trop courte et qu'elle devrait plutôt être d'environ six mois.

Ce passage est tiré des «Faits saillants de la revue générale» du ministère désigné sous le nom d'enquête sur l'opinion publique. Pourquoi pas six ans, comme l'a proposé le député de Broadview (M. Rae), ou pourquoi pas l'éternité, ou pourquoi pas tant que le taux de chômage ne sera pas abaissé à 4 p. 100? Ce serait encore plus loin que l'éternité si la chose est concevable.

Qui encore appuie le ministre? Nulle autre que la Fédération canadienne des petites entreprises qui m'a fait parvenir un

[M. Rodriguez.]

télégramme me disant que d'après un relevé, 95 p. 100 de ses membres appuyaient le bill C-14.

Nous trouvons parmi les appuis du ministre, le parti conservateur qui est censé être l'opposition officielle à la Chambre, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association canadienne de la construction et la Fédération canadienne des petites entreprises. Qui donc encore? Nous y trouvons aussi la Chambre de commerce du Canada.

Quels sont ses adversaires? Qui dit au ministre: «Ce n'est pas là le problème, l'assurance-chômage n'est pas le problème.» Nul autre que le Conseil économique du Canada. Dans son rapport de 1976, plus précisément dans la section intitulée: «La population et les emplois», on y trouve le passage suivant que je veux citer, car il place toute l'affaire dans une juste perspective. Il a accumulé les faits, les a analysés puis a tiré un certain nombre de conclusions que je trouve tout à fait fondées. Voici ce qu'il dit:

Nous avons étudié de très près les nouvelles dispositions du programme d'assurance-chômage de 1971. Nous pensons que le système est compréhensif et généreux à tous les points de vue et qu'il a largement contribué à la lutte contre la pauvreté en mettant les prestataires à l'abri des difficultés et de l'insécurité financières. . . . Il . . .

Le programme d'assurance-chômage.

. . . donne, peut-on dire, aux personnes qui sont le plus victimes du chômage forcé—dont beaucoup ont un niveau d'éducation inférieur à la moyenne—une certaine sécurité pécuniaire semblable à celle qu'assurent actuellement les transferts de paiement publics à ceux qui ont fait des études ou ont une certaine formation.

Il indique en conclusion:

. . . Il serait évidemment possible d'essayer de supprimer les abus en retirant le bénéfice des prestations à certaines catégories de prestataires ou en réduisant la durée de l'indemnisation ou même en augmentant le nombre de semaines donnant droit aux prestations. Mais de telles recommandations pourraient être préjudiciables aux demandeurs d'emploi qui sont le plus exposés au chômage périodique et ce, malgré leur bonne volonté. . . . C'est pourquoi nous pensons qu'il serait possible de résoudre une bonne partie des abus perpétrés en matière d'assurance-chômage—en resserrant les contrôles administratifs obligeant les gens à trouver du travail, et en créant des emplois.

C'est ce qu'ont préconisé à cor et à cri ceux qui se sont ligüés contre le ministre et ce bill C-14 infamant et discriminatoire.

Qui d'autre est ligüé contre le ministre au sujet de ce bill? Voici le texte du télégramme envoyé aux membres du comité:

● (1542)

Le groupe de travail sur la pauvreté formé par l'Église unie du Canada s'oppose à toute réduction des prestations d'assurance-chômage. On les a déjà trop réduites en 1976. Nous nous opposons aussi à resserrer les conditions donnant droit aux prestations. Une période de 14 semaines de travail est plus que suffisante pour y donner droit. Nous ne croyons pas que la raison invoquée dans le premier document d'information publié par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour exclure les personnes qui travaillent moins de 20 heures par semaine soit valable. Il est difficile de comprendre que l'on propose de pareils amendements au moment même où l'on compte plus d'un million de chômeurs.

Le révérend Robert Lindsey, secrétaire adjoint, Division des Missions au Canada, Église unie du Canada.

Quand on a présenté ce message au ministre au comité, il a dit en badinant qu'il en parlerait à son pasteur de l'Église unie vu qu'il appartient à cette église. Il a dit qu'il en bavarderait avec lui. C'est tout le cas que le gouvernement actuel fait de l'opposition. Il bavarde un peu.